

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de
SAINT OUEN DES ALLEUX

Séance du conseil municipal du mardi 5 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre d'absents : 3

Nombre de votants : 13

L'an deux mil dix-neuf, le mardi cinq mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. QUILLIOT Jean-Louis, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme REPESSÉ Michèle, Mme BOURION Juliette, M. BLANDIN Anthony, M. TURBEL Éric, Mme LESAGE Annie Mme LE ROY Delphine, Mme JUHEL Colette, M. GIROUARD Mickaël
Absents	Mme PERRIER Stéphanie ayant donné pouvoir à Mme BOURION Juliette, M. ROPERT Yves, M. GESLIN Damien,
Secrétaire	Mme BOURION Juliette,
Convocation	27 février 2019

2019 03 Approbation des délibérations du 5 février 2019

Le Compte rendu de la séance du 5 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

2019 03 011 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL 15000

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2018 et se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2018

Pour : 9 voix

Abstentions : 3 voix (Colette JUHEL, Annie LESAGE, Delphine LE ROY)

Le Conseil municipal arrête, à l'unanimité, les comptes 2018 du budget principal :

FONCTIONNEMENT				Montant capitalisé	Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report		
912 965,88 €	1 112 934,65 €	199 968,77 €	784 962,83 €	370 000,00 €	614 931,60 €

INVESTISSEMENT				Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report	
956 277,03 €	795 974,54 €	-160 302,49 €	- 239 070,39 €	- 399 372,88 €

Excédent global 2018 215 558,72 €

2019 03 012 ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL 15000

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget la Commune.

Pour : 10 voix

Abstentions : 3 voix (Colette JUHEL, Annie LESAGE, Delphine LE ROY)

2019 03 013 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 15400

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2018 et se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2018

Pour : 12 voix

Le Conseil municipal arrête, à l'unanimité, les comptes 2018 du budget assainissement :

FONCTIONNEMENT				Montant capitalisé	Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report		
46 353,36 €	53 398,57 €	7 045,21 €	28 284,38 €	11 000,00 €	24 329,59 €

INVESTISSEMENT				Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report	
57 146,94 €	30 156,68 €	- 26 990,26 €	9 047,91 €	- 17 942,35 €

Excédent global 2018 6 387,24 €

2019 03 014 ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ASSAINISSEMENT 15400

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget Assainissement.

Pour : 13 voix

2019 03 015 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET DE LA MAISON MEDICALE 15600

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2018 et se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2018

Pour : 12 voix

Le Conseil municipal arrête, à l'unanimité, les comptes 2018 du budget de la maison médicale:

FONCTIONNEMENT				Montant capitalisé	Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report		
23 368,66 €	53 850,92 €	30 482,26 €	37 842,10 €	26 000,00 €	42 324,36 €

INVESTISSEMENT				Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat	Report	
42 841,38 €	29 829,06 €	- 13 012,32 €	- 22 076,38 €	- 35 088,70 €

Excédent global 2018 7 235,66 €

2019 03 016 ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET MAISON MEDICALE 15600

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget de la Maison médicale.

Pour : 13 voix

2019 03 017 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET BOULANGERIE 15 500

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2018 et se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2018

Pour : 12 voix

Le Conseil municipal arrête l'unanimité, les comptes 2018 du budget de la boulangerie :

FONCTIONNEMENT			Report	Montant capitalisé	Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat			
7 058,02 €	10 832,02 €	3 774,00 €	3 392,29 €	- €	7 166,29 €

INVESTISSEMENT			Report	Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat		
3 611,11 €	- €	- 3 611,11 €	4 404,41 €	793,30 €

Excédent global 2018	7 959,59 €
-----------------------------	-------------------

2019 03 018 ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET BOULANGERIE 15 500

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget de la Boulangerie.

Pour : 13 voix

2019 03 019 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET CENTRE BOURG 15 700

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2018 et se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2018

Pour : 12 voix

Le Conseil municipal arrête à l'unanimité les comptes 2018 du budget centre-bourg :

FONCTIONNEMENT				Report	Montant capitalisé	Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat				
9 043,86 €	6 096,75 €	- 2 947,11 €	2 940,00 €	2 940,00 €	-	2 947,11 €

INVESTISSEMENT				Report	Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat			
269 983,23 €	89 250,84 €	- 180 732,39 €	141 547,38 €	-	39 185,01 €

Déficit global 2018 -42 132,12 €

2019 03 020 ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET CENTRE BOURG 15 700

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du budget centre-bourg.

Pour : 13 voix

2019 03 021 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET BAR LE ST OUEN 15 900

Monsieur le Maire présente le Compte administratif 2018 et se retire de la salle.

Mme Laurence GOBÉ, 1^{er} Adjoint, prend la présidence.

L'assemblée vote le compte administratif de l'exercice 2018

Pour : 10 voix

Contre : 2 voix (Annie LESAGE, Delphine LE ROY)

Le Conseil municipal arrête à la majorité les comptes 2018 du budget Bar le St Ouen :

FONCTIONNEMENT				Report	Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat			
312,21 €	2 287,21 €	1 975,00 €			1 975,00 €

INVESTISSEMENT				Report	Excédent ou déficit
Dépenses	Recettes	Résultat			
123 549,41 €	7,00 €	- 123 542,41 €			- 123 542,41 €

Déficit Global 2018 -121 567,41 €

2019 03 022 ACCEPTATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET BAR LE ST OUEN 15 900

Monsieur le Maire expose le compte de gestion établi par le Percepteur de Fougères à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à la majorité, le compte de gestion 2018 du budget Bar le St Ouen.

Pour : 11 voix

Contre : 2 voix (Annie LESAGE, Delphine LE ROY)

2019 03 023 Durée amortissement – « Etude ASAP2016 »

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient d'amortir l'immobilisation « ASAP2016 » imputée au compte 2031 concernant une étude ASAP 2016, non suivie de travaux d'un montant de 1 680 €.

Monsieur le Maire propose d'amortir cette immobilisation sur l'exercice 2019 pour sa totalité, soit un montant de 1 680 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE la durée d'amortissement telle que présentée.

Pour : 13 voix

2019 03 Acquisition du garage situé rue du Général de Gaulle

M. le Maire informe l'assemblée que la Commission a visité un bien immobilier rue du Général de Gaulle. Le bien constitue un garage que la commune pourrait louer à la gérante de l'auto-école pour le stationnement de son véhicule et pourrait également servir de lieux de stockage du mobilier loué aux associations et aux particuliers. Le propriétaire propose un prix net vendeur de 5 000 €. Les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur. Le Conseil municipal propose à la Commission des Finances de prévoir cette acquisition au BP2019.

2019 03 024 Ecole privée de Maen Roch : Demande de participations

Monsieur le Maire rend lecture d'un courrier du Directeur de l'école privée Anne Boivent de Maen Roch (35) sollicitant la commune pour l'attribution

- d'une participation aux frais de fonctionnement concernant un enfant scolarisé en CE1 et domicilié sur la commune,
- d'une subvention fournitures pour ce même élève,

Considérant que la commune dispose des capacités d'accueil au sein de ses classes dans l'école publique élémentaire et maternelle « La Clé des Champs »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- ***DECIDE de ne pas verser de participation aux frais de fonctionnement pour l'élève scolarisé à l'école privée Anne Boivent de Maen Roch et domicilié sur la commune,***

Pour : 12 voix

Abstention : 1 voix (Delphine LEROY)

- ***DECIDE de verser la somme de 40 € à l'école privée Anne Boivent au titre d'une subvention fourniture scolaire (montant octroyé par élève domicilié sur la commune).***

Pour : 13 voix

Divers

- Sécuriser le portillon de l'ALSH, par la mise en place d'un loquet.

Réunion des Finances, le lundi 11 mars à 20 heures

Prochaine réunion de Conseil municipal, le mardi 2 avril 2019 (Votes des taux d'imposition 2019, BP2019 et emprunts).